

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2010

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} JUILLET 2010

Le sept juillet deux mil dix à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, Robert GARNIER, Marie-Dominique LE GUILLOU Adjoints ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Delphine MADIC, Isabelle CAUET, Yves LE TORREC, Laurent BELLEC, Marie-France DEFFAY, Christine OBIN, Elie OUADEC, Ghislaine NOWACZYK, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Isabelle GUYVARCH, Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES.

POUVOIR : Bruno HAIDON à Joseph MAHE
Claire PRONONCE à Denis SELLIN
Sylviane ROBIN à Guy LE BLOA

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves LE TORREC

INFORMATIONS GENERALES

Prise de parole du Maire :

« **Contrat de territoire du Conseil Général du Finistère** :

Pour Moëlan, est actée l'ambition forte du Conseil Général d'acquérir des terrains à Pors-Bali sur un site littoral de 45 ha, à forte valeur paysagère, en continuité du site de Beg an Tour à Clohars-Carnoët. De même, le Conseil Général nous accompagnera pour l'antenne moëlanaise du Foyer des Jeunes Travailleurs à hauteur de 54 000 euros, et dans le projet de Maison des solidarités à hauteur de 25 000 euros.

Vie municipale depuis mars 2008 :

Depuis mars 2008, le travail accompli par chaque membre de l'équipe Vivre ensemble à Moëlan a permis des avancées, mais il reste encore du chemin à parcourir. Personne n'ignore, à la simple lecture de la presse, que nous allons parcourir le chemin restant avec une équipe sensiblement modifiée. Confrontés à de nombreuses remarques depuis des mois, que ce soit par voie de presse ou lors du Conseil Municipal, nous avons cherché à maintenir l'unité de l'exécutif. Cela n'a pas été possible et je le regrette, tout comme l'ensemble des membres de Vivre ensemble à Moëlan.

J'ai donc pris ce matin, conformément à leur souhait, un arrêté de retrait des délégations de Robert Garnier et de Christine Obin. Ils en ont tous deux pris connaissance dans la journée et ont contresigné ces arrêtés. Robert Garnier m'a indiqué souhaiter que le Conseil Municipal se prononce sur son maintien ou pas au poste d'adjoint. Il reste donc adjoint au maire, sans délégation, jusqu'à ce qu'un prochain conseil municipal, qui pourrait se tenir le 16 juillet, se prononce sur cette question. Il nous faudrait ensuite nous réunir à nouveau, sans doute le 26 juillet, pour nommer un nouvel adjoint.

Dans ce moment difficile, je tiens à rassurer les Moëlanais, l'équipe de «Vivre Ensemble à Moëlan» a un contrat moral avec les citoyens et le poursuit aujourd'hui comme demain dans le même esprit. Nous nous attacherons toujours à mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus. Bien sûr, aujourd'hui comme demain, chacun est le bienvenu pour y contribuer. »

Joseph MAHE s'interroge sur le retrait d'une délégation à un adjoint pour une somme de 26 €

Denis BERTHELOT précise que le fond du problème ne se situe pas là, mais qu'il concerne les articles du PCF Moëlanais, notamment les interventions de son secrétaire de section, dans la presse, remettant en cause le travail de l'équipe communale.

Denis SELLIN répond que selon lui, Robert GARNIER a été viré par rapport à un coût d'éclat pour la somme de 26 €. Il précise que les 4 adhérents communistes, de la liste municipale, sont dans la majorité même s'ils ne sont pas toujours d'accord sur tous les sujets. Il rajoute qu'ils n'auraient jamais fait partie de la liste « Vivre ensemble à Moëlan » s'il n'y avait eu une promesse concernant la situation personnelle d'un agent des services techniques. Il souligne qu'il utilise les courriers lors de ses échanges avec la municipalité et non la presse. Enfin, il indique que Robert GARNIER avait demandé sa réintégration au bureau municipal.

Denis BERTHELOT souligne qu'il a toujours travaillé en bonne intelligence avec Robert GARNIER et qu'il n'a pas d'animosité particulière à son égard.

Le Maire précise qu'il souhaite toujours entretenir l'union de la gauche mais regrette la violence de certains propos.

Alain BROCHARD indique que les Moëlanais sont lassés par les intrigues des partis politiques.

Isabelle MOIGN est désolée de la situation actuelle, à la fois à titre personnel en tant qu'adjointe et en tant que représentante UDB. Elle aurait souhaité aller jusqu'au bout du travail, en commun avec Robert GARNIER. Elle atteste des tentatives de conciliation du Maire.

Concernant le contrat de territoire du Conseil Général du Finistère, Alain BROCHARD souhaite savoir si le rond-point de Kerglien en fait partie.

Le Maire répond que les projets routiers sont inscrits dans les politiques ordinaires du Conseil Général et non dans les contrats de territoires.

Le compte rendu du 19 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 4 avril 2008.

- Signature en date du 18/05/2010 d'un contrat avec la société SACER de Plougastel Daoulas pour l'aménagement des abords du complexe sportif, et de l'ancien parking des cars pour un montant de 179 305, 35 € HT pour le lot n° 1 V.R.D.
- Signature en date du 18/05/2010 d'un contrat avec la société SAS Pascal Bellocq Paysages de Quimper pour l'aménagement des abords du complexe sportif, et de l'ancien parking des cars pour un montant de 155 295,46 € HT, pour le lot n° 2 aménagement paysager.
- Signature en date du 18/05/2010 d'un contrat avec la société MARC S.A.de Brest, pour le confortement du talus rocheux du port du Bélon, pour un montant de 44 690 € HT.

- Signature en date du 01/06/2010 d'un contrat avec la société Egis Mobilité de Nantes, pour l'étude et la confection d'un plan de circulation et de stationnement pour la commune de Moëlan sur Mer, pour un montant de 34 000 € HT.
- Signature en date du 01/04/2010 d'un contrat avec la société Startabi de Ploemeur pour l'assistance informatique d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois ,pour un montant de 5256,37 € HT.

Le Conseil prend acte des décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 4 avril 2008 par le Maire.

N° 032-2010 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ETUDES SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG.

Denis BERTHELOT indique que suite à l'élaboration du schéma d'aménagement du secteur de St Philibert et à l'acquisition de la friche du Sacré Cœur, la municipalité se propose de lancer les études nécessaires à la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissements, ainsi que celles connexes au programme d'aménagement du Sacré Cœur.

Ces études doivent permettre de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Régional, dans le cadre du programme Eco-Faur.

Il s'agit là d'études pré-opérationnelles qui peuvent également être subventionnées, à un taux de 50 %, avec un montant plafond de 30 000 €.

Sur la base du projet de programme d'étude joint au dossier du conseil, le coût de l'étude est estimé à 12 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer, pour autoriser le Maire à solliciter du Conseil Régional et d'autres organismes publics, des subventions pour ces études.

Joseph MAHE indique qu'il s'abstiendra car il n'a pas eu connaissance du projet.

Denis BERTHELOT précise que l'achat du Sacré Cœur accélère le projet de réaménagement du centre bourg. Il souligne que la première ébauche a été présentée en réunion publique et en commission en 2009. La nouvelle proposition sera présentée, à l'automne, aux Moëlanais.

Alain BROCHARD souligne que les Moëlanais n'ont pas été consultés sur ce projet, comme le prévoit le dispositif Eco-Faur.

Le Maire indique que la question soumise au vote est la demande de subventions pour les études et non le projet en lui-même. Il indique que le projet en phase de finalisation sera présenté en commission, au conseil municipal, au conseil de quartier du bourg et enfin à la population.

Après avis favorable de la commission administration communale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 22 voix pour, 7 abstentions (J. MAHE (2), M. BELLIGOUX, G. BLOA (2), I GUYVARC'H et A BROCHARD) d'autoriser le Maire à solliciter dans le cadre de l'Eco-Faur du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible, pour les études du projet d'aménagement du centre bourg. Le montant des études est estimé à 12 000 € H.T.

N° 033-2010 : NOM DE LA NOUVELLE SALLE DES SPORTS

Joseph LE BLOA indique que la municipalité avait lancé une large concertation pour le nom de la nouvelle salle des sports, auprès des écoles, du collège et des associations sportives.

Le Maire indique qu'il existe 2 possibilités pour le nom d'un bâtiment public soit un nom propre ou un nom commun.

Joseph LE BLOA évoque la liste des noms reçus et proposés à la commission des sports :

Léon LE CALVEZ	<ul style="list-style-type: none">- Moëlanais- Coureur cycliste- A traversé Moëlan-sur-Mer avec le maillot jaune lors du Tour de France en 1931 lors de l'étape Brest – Vannes.
Bernard HINAULT	<ul style="list-style-type: none">- Champion cycliste
Eric TABARLY	<ul style="list-style-type: none">- Navigateur- Proposé par l'école de Kermoulin
Jeannie LONGO	<ul style="list-style-type: none">- Championne cycliste
Nelson MANDELA	<ul style="list-style-type: none">- Proposé par le cinéma Le Kerfany
Docteur Roger PINEL	<ul style="list-style-type: none">- 1^{er} Président de l'Union Sportive Moëlanaise
Colette BESSON	<ul style="list-style-type: none">- Championne Olympique d'athlétisme
Fabien AUDARD	<ul style="list-style-type: none">- Noms de footballeurs- Proposés par le collège Yves Cotty
Kévin GAMEIRO	
Yohann GOURCUFF	
Albert MARTIN	<ul style="list-style-type: none">- Directeur Régional de la jeunesse et des sports- Instituteur détaché aux œuvres post et périscolaires (1945 – 1956)- Membre actif et Président de l'A.L de Kergroës- Président des DDEN Moëlan-sur-Mer- Membre actif de l'USM- Membre fondateur de Moëlan AVF et des AVF Départementaux- Pratiquant de Football : Champion de l'Ouest (1952 – 1953), Champion de France UFOLEP (1953 – 1954)- Pratiquant de Volley-Ball : champion du Finistère (1950 – 1951)- Il était à la fois sportif et grand pédagogue. Cette candidature fait débat, car elle est la seule qui rassemble plusieurs disciplines contrairement aux autres qui ne traitent que d'une activité.
Pierre THEOFF	<ul style="list-style-type: none">- Jeune basketteur Moëlanais
Julien HASLE	<ul style="list-style-type: none">- Proposition du judo

Le Maire complète en indiquant la mise à contribution des Moëlanais par le journal municipal.

M. BELLIGOUX indique que la commission des sports n'a pas tranché sur un nom précis.

Elie OUADEC souhaite trouver d'autres pistes de recherche. Il indique qu'il est difficile de se positionner sur un nom plutôt qu'un autre, qu'il existe d'autres priorités concernant cette salle et notamment son ouverture le plus vite possible.

Robert GARNIER précise qu'Albert MARTIN s'est beaucoup dévoué pour le sport à Moëlan-sur-Mer, en toute discrétion.

Christine OBIN indique qu'il a résidé 25 ans sur la commune. Elle pointe son dévouement pour le sport, sa pédagogie et les valeurs sociales qu'il a développées.

Alain BROCHARD souligne qu'Albert MARTIN est un modèle pour les jeunes.

Joseph LE BLOA précise que Madame MARTIN, épouse d'Albert MARTIN, a été très touchée par la proposition de la municipalité et a donné son accord.

Après consultation de la commission des sports

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 19 voix pour, 10 abstentions (J. MAHE (2), M. BELLIGOUX, G. BLOA (2), I GUYVARC'H, G. BREUILLES, M.D. LE GUILLOU, T. GOUERY et E. OUADEC) d'attribuer le nom d'Albert MARTIN à la nouvelle salle des sports de la commune de Moëlan-sur-Mer.

N° 034-2010 : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS 2010.

Denis BERTHELOT présente la demande de subvention de l'amicale des employés communaux de la commune de Moëlan-sur-Mer. Il indique que l'amicale va développer, en concertation avec la Mairie, des nouvelles actions sociales (arbre de Noël, présents pour les événements familiaux et départs à la retraite...)

Marie-Dominique LE GUILLOU présente les subventions de l'action éducative.

Après avis favorables des commissions affaires communales et action éducative,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2010 :

- Amicale des employés communaux de Moëlan-sur-Mer : 6 200 €
- PEP 29 : 200 €
- Rased : 200 €
- Centre de formation des apprentis CCI de Brest : 33 €

N° 035-2010 : INFORMATION SUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE D'OCTOBRE 2010 A JUIN 2011.

Isabelle MOIGN présente la programmation de l'Ellipse à savoir :

<i>Date</i>	<i>Programmation</i>
Du 1 ^{er} au 9 octobre 2010	L'Afrique du Sud à Moëlan-sur-Mer dont le concert Sam Tchabalala le samedi 9 octobre 2010
Le 7 novembre 2010	Les bonimenteurs
Le 30 novembre 2010	Le spectacle scolaire « La veillée singulière »
Le 10 décembre 2010	Le spectacle scolaire « Sur le bout de la langue »
Le 17 décembre 2010	Le spectacle scolaire « La reine des couleurs »
Le 19 décembre 2010	Gérard Delahaye
Janvier 2011	Eden Bouyabes dans le cadre du festival Taol Kurun
Le 18 février 2011	Jacques Higelin
Le 11 mars 2011	Julien Szulman et Ji-Yoon Park
Le 22 mars 2011	Pour les plus petits « Petit'o »
Avril 2011	Rhaspodie Planète
Mai 2011	Projet de création de la compagnie MO3

N° 036-2010 : TARIFS ET CARTES D'ABONNEMENTS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES.

En lien avec la programmation 2010-2011, Isabelle MOIGN présente les tarifs et cartes d'abonnements suivants à compter du 1^{er} septembre 2010.

PROPOSITIONS DE TARIFS CULTURE :

Soit les tarifs : programmation classique, programmation hors programmation classique, spectacles familiaux, spectacles scolaires

	Tarifs culture				
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 8	tarif 9
Programme 2010-2011	Sur place	En location + 4 ass	Demandeur d'emploi - Etudiant-Enfant	Tarif famille *	Tarif famille* Demandeur d'emploi
programmation classique	16 €	14 €	10 €		
Bonimenteurs(théâtre comique)	16 €	14 €	10 €		
Théâtre piba (bilingue français breton)	16 €	14 €	10 €		
Musique classique	16 €	14 €	10 €		
Art du cirque, Danse contemporaine projet 4 ass (résidence)	16 €	14 €	10 €		
programmation hors programmation classique	30 €	25 €	20 €		
Concert Higelin	30 €	25 €	20 €		
Abonnement 3 spectacles sans Higelin	34 €		20 €		
abonnement 2 spectacles + concert Higelin	49 €		30 €		
Pass culture 5 spectacles + Higelin	69 €		49 €		
	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Tarif 8	tarif 9
	Sur place	En location + 4 ass	Demandeur d'emploi - Etudiant-Enfant	Tarif famille *	Tarif famille* Demandeur d'emploi
Spectacles familiaux	10 €	8 €	6 €	22 €	18 €
Conte d'Afrique - spectacle environnement					
	Tarif 4				
Spectacles scolaires	3,50 €				

les tarifs famille sont pour les 2 parents et leurs enfants à partir d'un enfant

Joseph MAHE indique que la grille des tarifs n'est pas lisible.

Isabelle MOIGN précise que la venue d'Higelin est une locomotive pour la vente des cartes d'abonnements. Pour ce concert, avec une moyenne de 25 € la place, pour l'équilibre financier la fréquentation doit être de 1080 spectateurs.

Gérard BREUILLES souligne le grand artiste qu'est Higelin, tout comme Stivell, mais aussi le risque financier d'accueillir ces artistes. La culture doit rester dans un budget raisonnable.

Robert GARNIER s'interroge sur le type du public d'Higelin et sur le fait que comme pour Stivell, le public ne souhaite pas rester debout, d'où un déficit engendré par un nombre restreint de spectateurs assis.

Isabelle MOIGN répond que toute tête d'affiche comme Higelin est un pari.

Denis SELLIN demande si le vote concerne la programmation et les tarifs.

Le Maire indique que le vote ne concerne que les tarifs.

Après avis favorable de la commission culture,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 23 voix pour, 6 abstentions (J. MAHE (2), M. BELLIGOUX, G. BLOA (2), I GUYVARC'H) d'adopter les tarifs ci-après pour les programmations culturelles à compter du 1^{er} septembre 2010.

Programmation classique :

Tarif 1 : Sur place : 16 €

Tarif 2 : En location + 4 Ass : 14 €

Tarif 3 : Demandeur d'emploi – Etudiant – Enfant : 10 €

Programmation hors programmation classique :

Tarif 1 : Sur place : 30 €

Tarif 2 : En location + 4 Ass : 25 €

Tarif 3 : Demandeur d'emploi – Etudiant – Enfant : 20 €

Spectacles scolaires :

Tarif 4 : 3,5 €

Spectacles familiaux :

Tarif 5 : Sur place : 10 €

Tarif 6 : En location + 4 Ass : 8 €

Tarif 7 : Demandeur d'emploi – Etudiant – Enfant : 6 €

Tarif 8 : Tarif famille : 22 €

Tarif 9 : Tarif famille demandeur d'emploi : 18 €

Les tarifs familles sont pour les 2 parents et leurs enfants à partir d'un enfant.

Tarif abonnement :

Abonnement 3 spectacles classiques :

Tarif 1 : Sur place : 34 €

Tarif 3 : Demandeur d'emploi – Etudiant – Enfant : 20 €

Abonnement 2 spectacles classiques + 1 spectacle hors programmation classique:

Tarif 1 : Sur place : 49 €

Tarif 3 : Demandeur d'emploi – Etudiant – Enfant : 30 €

Pass culture : 5 spectacles classiques + 1 spectacle hors programmation classique :

Tarif 1 : Sur place : 69 €

Tarif 3 : Demandeur d'emploi – Etudiant – Enfant : 49 €

N° 037-2010 : LICENCE ENTREPRENEUR POUR LES SPECTACLES CULTURELS.

Isabelle MOIGN indique que tout entrepreneur de spectacles associatifs, commerciaux ou publics, qui organise plus de 6 spectacles par an doit être titulaire de la licence entrepreneur. La licence, valable 3 ans, est nominative et doit être renouvelée par la commune de Moëlan-sur-Mer.

Isabelle MOIGN propose de désigner le Maire, représentant légal, titulaire de la licence.

Christine OBIN s'interroge du changement de titulaire de la licence, de Loïc LE NEZET, vers le Maire.

Isabelle MOIGN redit que la licence est nominative, et qu'il lui semble plus opportun qu'elle soit rattachée au représentant légal de la commune, plutôt qu'à un agent communal.

Après avis favorable de la commission culture,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de désigner le Maire, Nicolas MORVAN, représentant légal de la commune, titulaire de la licence entrepreneur pour les spectacles culturels.

N° 038-2010 : TRANSFERT DES REGISTRES PAROISSIAUX DE 1749 A 1792 ET DU REGISTRE PAROISSIAL DES SEPULTURES DE 1781 A 1792 AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE.

Denis BERTHELOT indique que les communes de plus de 2000 habitants peuvent décider d'un dépôt volontaire des documents de l'Etat Civil, ayant plus de 150 ans de date, au service départemental des archives. Pour des raisons de sécurité, de qualité de conservation, avec possibilité de consultation, accès à la numérisation, il propose donc le dépôt de ces documents aux archives départementales du Finistère.

Robert GARNIER demande si les associations devront se déplacer aux archives départementales.

Le Maire lui répond par l'affirmative.

Guy LE BLOA indique qu'il est pour ce transfert, mais que les archives départementales du Finistère ont du retard pour la consultation en ligne par rapport à d'autres départements.

Le Maire indique que la mise en ligne est prévue en fin d'année 2010. Elle facilitera les recherches et permettra la publicité sur l'existence de ces documents.

Alain BROCHARD ne s'oppose pas au principe, mais souhaite que les associations de généalogie puissent continuer la numérisation.

Le Maire indique que concernant la numérisation par des organismes non publics, il est demandé par l'Etat une grande vigilance aux communes.

Après avis favorable de la commission administration communale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de déposer au service départemental d'archives du Finistère les registres paroissiaux de 1749 à 1792, et du registre paroissial des sépultures de 1781 à 1792, de la commune de Moëlan-sur-Mer.

N° 039-2010 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE.

Yves LE TORREC présente les localisations en eau du Syndicat d'eau de Riec-sur-Belon. Il fait état à partir de 2011 d'une facturation identique pour les communes acheteuses de l'eau provenant du Zabrenn à Quimperlé. Auparavant les communes côtières, dont Moëlan-sur-Mer étaient « surtaxées ».

Le Maire informe sur une étude d'interconnexion d'eau demandée, par le Conseil Général, dans le cadre du contrat de Territoire et de la demande de l'élaboration d'un nouveau Sage (Merrien – Odet)

En application de l'article L 224.5 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté, aux communes adhérentes du Syndicat d'eau de Riec-sur-Belon, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport reprend notamment le territoire, l'exploitation, la production, la distribution, la qualité et le prix pour l'année 2009.

Le Président du Syndicat en fait la totale présentation, avec compléments d'informations.

Alain BROCHARD approuve la nécessité de l'interconnexion, mais constate que les dossiers n'avancent pas.

Yves LE TORREC répond que l'interconnexion « bouge » mais doucement notamment au vu des dépenses importantes pour la mise en œuvre. Il apparaît clairement qu'il faudra aller chercher l'eau de plus en plus loin.

Joseph MAHE pointe le mauvais état de certaines parties du réseau et la rénovation de celles-ci à réaliser

Après avis favorable de la commission assainissement et voirie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'adopter le rapport 2009 du Syndicat d'eau de Riec-sur-Belon sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (rapport annexé à la délibération et consultable en mairie)

N° 040-2010 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

En application de l'article L 224.5 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif doit être présenté à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Maire présente le rapport 2009 établi par la DDTM du Finistère, dans le cadre de ses missions d'assistance conseil et notamment l'organisation, l'exploitation, la collecte des eaux usées, leur épuration, la qualité du service et le prix.

Alain BROCHARD fait état de coûts d'assainissement collectif, relevés dans la presse, moins chers que ceux de Moëlan-sur-Mer. Il s'interroge sur le coût, pour l'usager, du contrat d'affermage signé avec la SAUR pour l'assainissement collectif.

Le Maire précise que l'affermage coûte généralement plus cher, de 10 à 20 %, qu'une régie municipale. Cependant la gestion en régie est un défi juridique.

Robert GARNIER précise que l'augmentation moyenne en 2009 pour un usager est de 0,50 € sur sa facture d'assainissement collectif.

Après avis favorable de la commission assainissement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'adopter le rapport 2009 réalisé par la DDTM sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (rapport annexé à la délibération et consultable en Mairie)

N° 041-2010 : MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES DE BAYE ET DU TREVOUX PAR LA COCOPAQ.

Denis BERTHELOT indique, que créé en 1988, le Syndicat Intercommunal de Kervégant, Kervidanou regroupait les communes de Baye, Mellac et Le Trévoux. Les communes Baye et le Trévoux percevaient annuellement un reversement de TP de 28,5 K€. Depuis le passage en TPU et la dissolution du Syndicat, cette somme est versée aux deux communes directement par la COCOPAQ.

Afin de sécuriser cette recette, les communes de Baye et du Trévoux ont souhaité son intégration dans l'attribution de compensation.

Cette demande a été approuvée au conseil communautaire du 3 juin 2010. Il est demandé au conseil de délibérer sur cette modification.

Après avis favorable de la commission finance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'approuver la délibération de la COCOPAQ du 3 juin 2010 relative à la révision des montants de l'attribution de compensation des communes de Baye et Le Trévoux soit l'intégration des montants respectifs de 28,5 K€ aux attributions de compensation des communes de Baye et Le Trévoux.

N° 042-2010 : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE A KERMEURBRAZ

Le Maire fait part d'une demande concernant l'acquisition d'une portion de la voie communale n° 29, située entre les parcelles DO554, DO180, DO181, d'environ 45 m².

Une enquête publique préalable est nécessaire au déclassement avant aliénation. Les demandeurs acceptent les frais concernant cette affaire et notamment ceux de l'enquête publique.

Joseph MAHE indique qu'il s'était abstenu en commission. Après visite sur place, il constate que la parcelle concernée ne présente pas d'intérêt pour la commune et votera donc pour.

Après avis favorable de la commission voirie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à l'élaboration du dossier et lancement de l'enquête publique en vue du déclassement, avant aliénation, d'une portion de la voie communale n° 29 située entre les parcelles DO554, DO180, DO181, d'environ 45 m² (plan joint).

Les frais afférents à cette enquête seront pris en charge par les demandeurs, M. et Mme Meurlet de Kermeurbraz.

N° 043-2010 : CALE DE BEG PORZ

Gilbert DULISCOUET indique qu'en séance du 1^{er} juillet 2009, le conseil municipal avait approuvé le programme de travaux pour la rénovation de la cale de Beg Porz, pour un montant estimé à 240 000 € H.T. Il précise que le projet avait été présenté en commission politique portuaire et littorale du 23 juin 2009. Cependant, il convient de préciser les enjeux de la commune pour cet investissement.

Le Maire rappelle qu'en 1997, le Conseil Général gestionnaire des ports a concédé l'exploitation du port du Belon au SIVU selon des limites portuaires. La cale ne faisait pas partie de ces limites. En 2003, le Conseil Général a transféré à la commune la gestion des ports globalement, la cale en fait partie.

Robert GARNIER s'interroge sur le montant du projet de 240 000 € H.T et son inscription budgétaire.

Gilbert DULISCOUET indique que c'est le montant estimé par la DDE, un nouveau chiffrage est en cours.

Joseph MAHE indique qu'il a déjà voté sur le projet et qu'il n'y avait pas d'éléments dans le dossier du conseil.

Alain BROCHARD s'interroge sur un nouveau vote.

Le Maire indique que le projet demeure mais qu'il convient de préciser l'intérêt économique pour la commune, dans le montage financier.

Guy LE BLOA demande si le projet de cale en pente est maintenu.

Gilbert DULISCOUET répond que la cale en pente est toujours maintenue et que les réserves ont été levées par l'architecte des bâtiments de France.

Le Maire précise que la commune est en attente des derniers documents de la DDTM pour lancer le marché.

Vu l'intérêt public à l'apprentissage du nautisme,

Vu l'intérêt touristique et économique du domaine de Beg Porz et pour se faire de la rénovation de la cale de Beg Porz pour la commune de Moëlan-sur-Mer.

Vu que la commune est habilitée à réaliser les travaux des ouvrages non listés dans le cahier des charges de la concession,

Vu la délibération n° 789-2009 du 1^{er} juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité moins 1 abstention (A. BROCHARD) d'approuver la programmation des travaux de rénovation de la cale de Beg Porz, estimés à 240 000 € HT. Au vu de l'intérêt touristique et économique de la commune et au vu de l'intérêt public à l'apprentissage du nautisme.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD :

- 1. Point sur la mise en œuvre du SPANC.**
- 2. Ouverture du parking du Sacré Cœur.**
- 3. Contrat de territoire avec le Département : Projets retenus pour la commune de Moëlan-sur-Mer.**

Groupe « Moëlan Nouvel Equipage » :

- 1. Programme de la fête de la musique du 19 juin 2010.**
 - Vu les groupes engagés, nous souhaiterions être informé du coût, pour la commune, de chaque prestation.
- 2. port du Belon.**
 - A quel stade se situe le dossier d'extension des limites administratives du port.

REPONSES

Alain BROCHARD :

- 1.** Le Maire indique qu'il y a confusion entre le SPANC et les contrôles effectués par le prestataire actuel, pour la commune de Moëlan-sur-Mer, la SAUR. Il complète en ajoutant que le SPANC n'a pas été créé à Moëlan-sur-Mer.
Aujourd'hui, les demandes de Rédéné et de Moëlan-sur-Mer, à adhérer au Siter-Spenc de Quimperlé, conduiraient 12 communes de la COCOPAQ à adhérer au-dit Siter-Spenc, d'où l'idée d'un basculement de la compétence SPANC à la COCOPAQ.
- 2.** Madeleine KERGOAT indique que le parking du Sacré Cœur n'est pas sécurisé et que son utilisation doit être limitée. Il pourrait être éventuellement utilisé par les déballeurs du marché du mardi matin.
- 3.** Réponse en informations générales

Groupe « Moëlan Nouvel Equipage » :

1. Isabelle MOIGN indique que cette année, en partenariat avec l'association Arabesque, un groupe professionnel de country a été engagé pour un montant de 1 750 €. Les autres interventions ont été réalisées par des bénévoles.
2. Gilbert DULISCOUET précise que des contraintes doivent être levées : réalisation de la cale de Beg Porz, établissement Noblet. Les limites administratives du Port du Belon seront alors proposées au Préfet. Elles comporteront :
 - Les mouillages de la concession.
 - Les mouillages DDE du port du Bélon.
 - Les AOT des parcs ostréicoles.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Yves LE TORREC.

Le Maire,
Nicolas MORVAN.

Les membres du conseil municipal,